

Avis de dispense relative à certains dépôts en raison des perturbations causées par la COVID-19

La gamme de fonds Banque Laurentienne mentionnée à l'annexe A ci-jointe, s'appuyant sur la décision de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario datée du 15 avril 2020 (la « **décision** »), reportera le dépôt des états financiers annuels et du rapport d'audit, des rapports annuels de la direction sur le rendement du fonds et certains autres dépôts, comme il est plus amplement décrit ci-après, pour une période pouvant aller jusqu'à 60 jours supplémentaires en raison des perturbations causées par la COVID-19.

La gamme de fonds Banque Laurentienne mentionnée à l'annexe A s'appuiera sur la décision pour reporter les dépôts et remises qu'exigent les dispositions réglementaires ci-après :

- a) l'article 2.2 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-106** »), qui exige que les états financiers annuels et le rapport d'audit soient déposés au plus tard le 90^e jour suivant la fin du dernier exercice du fonds d'investissement;
- b) l'article 4.2 du Règlement 81-106, qui exige qu'un fonds d'investissement, autre qu'un plan de bourses d'études, dépose le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds pour chaque exercice en même temps que ses états financiers annuels;
- c) le paragraphe 2 de l'article 5.1 du Règlement 81-106, qui exige qu'un fonds d'investissement envoie à un porteur de titres ses états financiers annuels et le rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds connexe en même temps avant la date limite de dépôt prévue à la partie 2 du Règlement 81-106;
- d) l'article 5.4 du Règlement 81-106, qui exige qu'un fonds d'investissement envoie à un porteur de titres qui en fait la demande un exemplaire des documents visés au paragraphe 2 de l'article 5.1 du Règlement 81-106 à la date la plus tardive entre la date limite de dépôt des documents demandés et dix jours après la demande;
- e) l'article 4.4 du *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « **Règlement 81-107** »), qui exige qu'un comité d'examen indépendant établisse, pour chaque exercice d'un fonds d'investissement et au plus tard à la date à laquelle le fonds d'investissement dépose ses états financiers annuels, un rapport aux porteurs de titres du fonds d'investissement décrivant la composition et les activités du comité au cours de l'exercice;
- f) l'article 6.2 du Règlement 81-107, qui exige qu'un fonds d'investissement dépose, au plus tard au moment du dépôt de ses états financiers annuels, auprès de l'autorité en valeurs mobilières, les détails relatifs au placement dans les titres d'un émetteur apparenté.

Annexe A

GAMME DE FONDS BANQUE LAURENTIENNE

1. Fonds canadien d'obligations Mackenzie
2. Catégorie Mackenzie Dividendes canadiens
3. Catégorie Mackenzie Actions canadiennes
4. Catégorie Mackenzie Équilibré canadien de croissance
5. Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie
6. Catégorie Mackenzie Canadien de croissance
7. Fonds canadien de croissance Mackenzie
8. Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie
9. Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie
10. Catégorie Mackenzie Petites capitalisations canadiennes
11. Fonds d'obligations de sociétés Mackenzie
12. Fonds de revenu à taux variable Mackenzie
13. Fonds mondial de dividendes Mackenzie
14. Catégorie Mackenzie Croissance mondiale
15. Fonds mondial de ressources Mackenzie
16. Fonds d'actions de petites et moyennes capitalisations mondiales Mackenzie
17. Fonds équilibré de durabilité mondiale et d'impact Mackenzie
18. Fonds d'obligations tactique mondial Mackenzie
19. Fonds de revenu Mackenzie
20. Fonds canadien Mackenzie Ivy
21. Fonds international Mackenzie Ivy
22. Portefeuille équilibré de revenu mensuel Mackenzie
23. Portefeuille prudent de revenu mensuel Mackenzie
24. Mandat privé ciblé d'actions canadiennes Mackenzie
25. Catégorie mandat privé ciblé d'actions canadiennes Mackenzie
26. Mandat privé équilibré de revenu mondial prudent Mackenzie
27. Mandat privé d'actions mondiales Mackenzie
28. Catégorie mandat privé d'actions mondiales Mackenzie
29. Mandat privé de revenu fixe mondial Mackenzie
30. Mandat privé équilibré de revenu mondial Mackenzie
31. Mandat privé équilibré de revenu Mackenzie
32. Catégorie mandat privé équilibré de revenu Mackenzie
33. Mandat privé d'actions américaines Mackenzie
34. Catégorie mandat privé d'actions américaines Mackenzie
35. Fonds d'obligations stratégique Mackenzie
36. Fonds de revenu stratégique Mackenzie
37. Fonds de revenu fixe sans contraintes Mackenzie
38. Catégorie Mackenzie Croissance petites et moyennes capitalisations américaines
39. Portefeuille équilibré Symétrie
40. Catégorie Portefeuille équilibré Symétrie
41. Portefeuille revenu prudent Symétrie
42. Portefeuille prudent Symétrie
43. Catégorie Portefeuille actions Symétrie
44. Portefeuille revenu fixe Symétrie
45. Portefeuille croissance Symétrie
46. Catégorie Portefeuille croissance Symétrie
47. Portefeuille croissance modérée Symétrie
48. Catégorie Portefeuille croissance modérée Symétrie